

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

**VILLE DE
DOURGES**



MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 35

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LE SUIVI DE L'EXPLOITATION
DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2024 donnant au Maire l'autorisation de signer le Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux de la Ville de Dourges,

Considérant la nécessité de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de l'exploitation de chauffage des bâtiments de la commune,

Considérant la proposition de mission du Bureau d'Etudes « Opération Clé en Mains »,

DÉCIDE

Article 1 : De confier au Bureau d'Etudes « Opération Clé en Mains », 14 Parc Notre Dame – 59120 LOOS, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi d'exploitation de chauffage des bâtiments de la commune.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit : 3 000,00 € HT/an.

Article 3 : Le contrat prend effet à compter du commencement de la mission.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 01 octobre 2024

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

